



Communiqué de presse

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISÉ PAR L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 MAI 2022

Saint-Jean-de-Soudain, le 8 juin 2022 à 17h45 CEST – SergeFerrari Group (FR0011950682 - SEFER), l'un des leaders mondiaux dans les matériaux composites souples innovants, présent au travers des marques de Serge Ferrari et de Verseidag, est coté sur Euronext Paris - compartiment C (« la Société »).

Le présent descriptif est établi en application des dispositions des articles 241-1 et 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Assemblée générale ayant autorisé le programme de rachat d'actions

Le 17 mai 2022, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a autorisé SergeFerrari Group à racheter ses propres actions (9^{ème} résolution) dans les conditions exposées ci-après.

2. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées selon les modalités définies par les lois et règlements en vigueur, notamment en vue :

- de favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité sur actions conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- d'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

- d'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital ;
- de conserver et de remettre les titres de la Société en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

3. Montant maximum alloué au programme de rachat d'actions, nombre maximal et caractéristiques des actions, prix maximum d'achat

Au 31 mai 2022, le nombre d'actions auto-détenues par SergeFerrari Group est de 235 525, soit 1.91% du capital social.

L'assemblée générale mixte du 17 mai 2022 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par SergeFerrari Group à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, soit, à ce jour, un nombre maximal de 12 299 259 actions, ou 5 % de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues au 31 mai 2022, SergeFerrari Group pourrait acquérir 8.09 % de ses propres actions.

Le prix maximum d'achat est de 30 € par action, hors frais et commissions, et le montant maximal global alloué au programme de rachat d'actions est de 36.897.777 €.

4. Durée de l'autorisation du programme de rachat d'actions

La durée de l'autorisation de rachat d'actions a été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2022.

5. Répartition par objectifs des actions auto-détenues au 31 mai 2022

Au 31 mai 2022, l'affectation des actions détenues directement par SergeFerrari Group s'établit comme suit :

Actions autodétenues au 31 mai 2022	
Nombre total d'actions autodétenues	235 525
- dont objectif contrat d'animation	34 738
- dont objectif attribution actions gratuites (solde inutilisé)	10 000
- dont objectif croissance externe	190 787
% du capital en autodétention	1.91%
Valeur au cours d'achat (euros)	3 643 571€
Valeur au cours de clôture (euros)	3 702 453€
Valeur nominale (euros)	94 210€

6. Utilisation de produits dérivés

Au 31 mai 2022, SergeFerrari Group ne détenait aucune position ouverte sur produits dérivés.

AGENDA FINANCIER

- Publication du Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2022, le 20 juillet 2022, après bourse
- Publication des Résultats du 1^{er} semestre 2022, le 5 septembre 2022, après bourse.

À PROPOS DE SERGEFERRARI GROUP

Au travers de ses marques Serge Ferrari et Verseidag, le Groupe développe et fabrique des toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité pour l'Architecture Tendue, les Structures Modulaires, la Protection Solaire et le Mobilier/Marine, sur un marché mondial estimé par la Société à environ 6 Md€. Les caractéristiques uniques de ses produits permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux techniques et sociétaux du Groupe : bâtiments basse-consommation, maîtrise énergétique, performance et durabilité des matériaux, recherche de confort et de sécurité, ouverture des espaces de vie vers l'extérieur, etc. Son principal avantage concurrentiel repose sur la mise en œuvre de technologies et savoir-faire propriétaires différenciants. Le Groupe dispose d'implantations industrielles en France, en Suisse, en Allemagne, en Italie et en Asie. SergeFerrari Group est présent dans 80 pays via des filiales et des bureaux de représentation et au travers d'un réseau de plus de 100 distributeurs indépendants dans le monde entier.

À fin 2021, SergeFerrari Group affiche un chiffre d'affaires consolidé de 285,9 M€, dont plus de 80% est réalisé hors France. SergeFerrari Group est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C (code ISIN : FR0011950682). Le titre SergeFerrari Group est éligible au PEA-PME et à l'investissement FCPI. www.sergeferrari.com

Contacts

Serge Ferrari
Philippe Brun
Membre du Directoire
Valentin Chefson
Relations Investisseurs
investor@sergeferrari.com

NewCap
Relations Investisseurs – Communication financière
Théo Martin / Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
sferrari@newcap.eu